



UNION NATIONALE DES MEDECINS SPECIALISTES CONFEDERES

79, rue de Tocqueville - 75017 PARIS - Tél. : 01.44.29.01.30. - Fax : 01.40.54.00.66.

www.umespe.com - umespe@club-internet.fr

PARIS, le 8 avril 2008

COMMUNIQUE DE PRESSE

LA POSITION DE L'U.ME.SPE. FACE AUX DÉPASSEMENTS D'HONORAIRES

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. se réjouit de la volonté de Madame Roselyne Bachelot-Narquin, Ministre de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, de favoriser, avant l'été, la finalisation d'une négociation sur le secteur optionnel.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. constate que l'idée d'un secteur optionnel attractif, basé sur le volontariat réparant des injustices anciennes, rapproche chaque jour la position des différentes centrales syndicales.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. souligne que l'ouverture d'un tel secteur est la seule possibilité de favoriser, d'une part, l'accessibilité aux soins pour tous les Français, d'autre part, de mettre en place des compléments d'honoraires solvabilisés et d'éviter des mesures brutales à travers la future loi impliquant des restrictions à l'exercice du secteur 2 actuel.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. rappelle que, pour les médecins du secteur 1, la possibilité de DE reste inscrite dans la convention, telle qu'elle l'était dans le règlement conventionnel minimal en 2001 et que, de plus, pour les patients hors parcours de soins, la convention de 2005 a permis l'utilisation de DA.